Délibération n° 2025-008- 1/2
Nomenclature : Finances locales – 7.5.3
Date de convocation : 18/03/2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 034-213402498-20250327-DELIB2025_008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 27 mars 2025

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 22
Absents : 5
Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :
Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. DI NATALE Paolo, M ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :
Mme SIRVEN Françoise donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Absent : Mme Sandrine ARNAUD

Objet : FINANCES – Subventions aux projets scolaires – Année scolaire 2024/2025

Mme Biglione-Kaplanski, adjointe aux écoles et à la jeunesse, indique aux membres du conseil municipal que pour l'année scolaire 2024/2025 de nombreuses activités sont envisagées par les écoles en matière de voyages, sorties et projets scolaires.
La commission propose le principe d'une participation par école de 11 € par enfant.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le montant global des participations pour les projets scolaires pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

Écoles	Nombre d'enfants	Subventions à mandater
Maternelle	135	1 485 €
Élémentaire	251	2 761 €

Délibération n° 2025-008- 2/2
Nomenclature : Finances locales – 7.5.3
Date de convocation : 18/03/2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 034-213402498-20250327-DELIB2025_008-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les subventions pour les voyages, sorties et projets scolaires de l'année scolaire 2024/2025 telles que présentées ci-dessus ;
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Pour copie conforme

La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le